

PROSTITUTION

QU'APPORTE LA RÉFLEXION FÉMINISTE ?

Nicole **Van Enis** ♦ 2015

Dans les années 60 Brassens chantait *La Complainte des filles de joie* :

*Bien que ces vaches de bourgeois
Les appell'nt des filles de joie
C'est pas tous les jours qu'elles rigolent
Parole, parole (...) La noce est jamais pour leur fiole*

Il mettait de la compassion dans ses paroles mais pas de romantisme. Pas de cette idée que l'amour du prochain puisse passer par un service sexuel rémunéré, encore moins un contrat satisfaisant pour les deux parties. Au contraire, dans les limites des paroles d'une chanson, il appelle à déconsidérer les profiteurs de leurs services et à les appeler « ces vaches de bourgeois ».

À cette époque l'idée de l'amour libre faisait son chemin et le slogan féministe des années 70 « Mon corps m'appartient »

n'allait pas tarder à réclamer le droit de disposer de son corps, revendication forte qui visait notamment les droits reproductifs et sexuels des femmes. Désormais les jeunes femmes bénéficient de ces droits comme s'ils étaient naturels.

Entre temps cependant la situation des prostituées¹ ne s'est pas améliorée. Les formes de prostitution – qui ont toujours été multiples – ont évolué² et les violences semblent avoir augmenté³. Si la prostitution de rue, les vitrines et les annonces dans les journaux sont toujours d'actualité, les annonces via le net et la prostitution étudiante se sont développées. Un important lobby pro-prostitution et de défense des droits des prostituées a vu le jour. La récente prise de position d'*Amnesty International* en faveur d'une décriminalisation de l'industrie de la prostitution en est une victoire.⁴

.....

1 Nous parlerons dans cet article presque toujours de prostituées au féminin car l'industrie du sexe utilise essentiellement des femmes. La prostitution masculine s'adresse également essentiellement aux hommes.

2 Lire l'article très intéressant de Anne VAN HAECHT «De quelques objets qui blessent», 2007, <http://sociologies.revues.org/195> référencé par Renaud MAES dans son article «La Prostitution au spectacle des vanités», 2014, www.renaud-maes.be/2014/09/08/la-prostitution-au-spectacle-des-vanites

3 Assertion entendue lors de débats et colloques mais aussi lors de rencontres personnelles.

4 *Amnesty International* condamne la traite à des fins d'exploitation sexuelle, l'exploitation sexuelle des jeunes de moins de 18 ans, mais affirme d'un même souffle vouloir demander aux États de décriminaliser l'industrie de la prostitution (soit les clients et les proxénètes, les propriétaires de lieux d'exploitation sexuelle et tout autre intermédiaire profitant de la vente des services sexuels d'autrui) afin de tenir compte du «choix» des femmes ou des hommes prostitué-es d'être dans cette industrie.

Face à cette situation, la question qui se pose actuellement est la suivante: « faut-il interdire, réglementer ou ignorer la prostitution et son exploitation? ». Et celle-ci, plus rarement posée: « à qui profite le commerce du sexe? ».

QUELS SONT LES ENJEUX DU DÉBAT SUR LA PROSTITUTION ?

Le système prostitutionnel est composé de plusieurs acteurs: les gens qui organisent l’activité (les proxénètes), les propriétaires qui louent leurs immeubles, le système policier et judiciaire (par son rôle de contrôle via les accointances entre le milieu criminel et les lieux de prostitution, source d’indicateurs, etc), les intervenants sociaux, les clients et enfin les personnes qui se prostituent et dont la toute grande majorité sont des femmes. Femmes, précisons-le, dont les conditions d’exercice et statuts, sans entrer dans leurs descriptions, recouvrent des vécus et des réalités extrêmement divers mais qui ont en commun, quelles que soient ces conditions, d’être impliquées dans une des formes les plus inégalitaires de rapports de sexe, en l’occurrence la domination structurelle des femmes par les hommes.

Le débat ne porte généralement plus comme au siècle dernier sur la moralité – la prostitution est-elle un vice? – mais sur des notions éthiques – la prostitution est-elle une forme d’exploitation? Est-il éthique et responsable d’organiser la prostitution? Est-elle une forme d’exploitation – dont profitent les clients et d’autres acteurs – qui doit être abolie ou est-elle une activité professionnelle qu’il faut réglementer – avec ce que cela implique de l’honorabilité de tous les acteurs y compris ceux qui en tirent profit? Les prostituées sont-elles des victimes, des esclaves des temps modernes qu’il faut aider à changer de cap ou des travailleuses à part entière qui ont droit à la protection sociale à laquelle peut prétendre n’importe quelle travailleuse? S’agit-il

d'un métier comme un autre? Faut-il placer cette institution dans le champ plus vaste du trafic d'êtres humains? Le système prostitutionnel est-il l'épiphénomène de la société patriarcale et capitaliste dans laquelle nous vivons comme le présentent les abolitionnistes? Est-il possible de se poser (et de répondre à) ces questions sans prendre en considération les énormes profits que génère le commerce du sexe, et les bénéficiaires de ces profits?

Sachant que le choix du cadre dans lequel s'exerce l'activité prostitutionnelle détermine le quotidien des personnes qui se prostituent, ces questions divisent partout dans le monde les intellectuelles, les politiques, les gens de terrain, les personnes prostituées, toutes catégories dans lesquelles se trouvent des féministes.

Certain-es se positionnent comme humanistes, croyant-es, philosophes, prostituées ou ex-prostituées, militant-es pour l'égalité entre femmes et hommes, militant-es de la dignité humaine.

DEUX CAMPS QUI PROPOSENT DES SOLUTIONS OPPOSÉES

Pour résumer la situation, deux camps s'affrontent. Chacune des approches renvoie à un système de valeurs, à une vision de la personne prostituée, des relations hommes/femmes, de la sexualité masculine, etc.

L'approche **abolitionniste** considère la prostitution comme l'épiphénomène d'un système patriarcal et une des formes de violence faite

aux femmes. Elle préconise la tolérance de la prostitution mais parallèlement la pénalisation de son exploitation : la prostitution, sans être souhaitable n'est pas illicite mais son exploitation par autrui est condamnable. La prostituée est considérée comme victime⁵. La prostitution est un acte privé, individuel mais ce qu'il faut abolir c'est son exploitation en pénalisant le proxénète. En signant la *Convention de New York* en 1949, des États⁶ ont aboli le réglementarisme⁷ en vigueur à l'époque et adopté l'abolitionnisme. Dans son préambule, la *Convention* dit ceci : « La prostitution et le mal qui l'accompagne, le trafic des êtres humains, sont contraires à la dignité et au respect de la personne humaine ».

Remarquons qu'il ne s'agit pas d'éradiquer la prostitution mais bien de l'abolir. « L'esclavage n'a pas été éradiqué mais il a bel et bien été aboli. Aucun État n'oserait plus le justifier, l'organiser ou le laisser prospérer. Le même choix pour la prostitution serait une avancée de

.....
5 Parler de victimes de la violence ne suggère « aucune passivité intrinsèque » de la part des personnes concernées mais une énonciation « qui tient l'agresseur et non la victime responsable de l'abus ».

6 Dont huit pays européens : Finlande, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal et la Belgique (en 1965).

7 Le réglementarisme se fonde sur l'idée que la prostitution, mal nécessaire, peut et doit être régie, mais aussi contrôlée et canalisée : fichages, dépistages obligatoires, assignation à des lieux et horaires précis, etc. La position réglementariste vise non seulement à rendre la prostitution licite mais aussi à la reconnaître comme une activité ordinaire. C'est le régime mis en place au XIX^{ème} siècle sous Napoléon. L'ouverture de maisons closes avait pour but de juguler les problèmes de santé publique en instaurant des contrôles sanitaires obligatoires. Ces mesures se sont avérées inefficaces car on ne contrôlait pas les maladies vénériennes des clients. Un autre but était la surveillance des mœurs et des prostituées, potentiellement fournisseurs de renseignements.

civilisation⁸.»

Dans la même logique⁹, depuis 1999 la Suède¹⁰ a introduit la notion de criminalisation de la consommation des services sexuels. Alors que dans les écrits antérieurs à 1960, le commerce du sexe semblait ne concerner que les prostituées, la répression vise maintenant le client, acteur principal du système prostitutionnel.

L'approche **néoréglementariste** telle que pratiquée aux Pays-Bas et en Allemagne normalise la prostitution et son exploitation en les intégrant dans le droit commun du travail et de la sécurité sociale. Il s'agit de sortir du paradigme abolitionniste en ne considérant plus les prostituées comme des victimes mais en les reconnaissant comme des travailleuses ordinaires dont il faut respecter les droits. Les néoréglementaristes parlent en termes de «travailleuses du sexe».

QUELS SONT LES ARGUMENTS DES DEUX CAMPS ?

Lors de la *Conférence internationale des femmes* à Pékin, en 1995, la distinction entre prostitution «libre» et prostitution «forcée» s'est imposée dans les textes des instances internationales sous la pression

8 Claudine LEGARDINIER dans la préface de Trine ROGG KORSVIK & Ane STØ (dir.), «Elles ont fait reculer l'industrie du sexe! – Le modèle nordique», Syllepse, 2015, in *Nouvelles Questions Féministes*.

9 Appelée néo-abolitionniste.

10 Selon l'article d'Alexandra PELLETIER, «Amnistie internationale et la normalisation des violences sexuelles», 2015. http://quebec.huffingtonpost.ca/alexandra-pelletier/prostitution-travail-du-sexe-amnistie-internationale-decriminalisation_b_8003754.html

La criminalisation des clients et des proxénètes a permis en Suède une diminution des trafics d'humains et des réseaux de proxénètes, ces derniers étant dissuadés de venir dans le pays.

de groupes pro-prostitution. Le débat opposa les abolitionnistes qui voient dans la prostitution l’exploitation d’une vulnérabilité tandis que les néo-réglementaristes y voient un choix de vie.

Pour les tenants de l’abolitionnisme, la distinction entre prostitution « libre » et prostitution « forcée » est inopportune, voire insultante pour certaines ex-prostituées, aussi appelées « survivantes ». Cette distinction occulte l’impact considérable des conditions sociales et économiques, que sont la pauvreté, la marginalisation, l’absence de perspectives et l’antériorité d’abus sexuels qui rendent femmes et enfants plus vulnérables et en font des proies faciles pour les recruteurs du sexe, et cela partout, mais surtout dans les pays en développement. La lutte contre la prostitution « forcée » sous-entend la légitimité de la prostitution sur le principe. Les lois qui distinguent prostitution forcée et libre légitiment les relations patriarcales, la domination masculine.

Les tenants de la seconde tendance présentent les choses autrement : Si une personne préfère utiliser son corps de cette façon plutôt que de travailler pour un patron esclavagiste, et si les clients veulent bien la payer plus que des tarifs de misère, c’est leur droit. Si ce n’est ni votre corps, ni votre argent, ça ne vous regarde pas. L’ouvrier dans une usine chimique à qui son salaire permet à peine de survivre a-t-il la liberté de choix ? Pourquoi cette question du choix ne devrait-elle s’appliquer qu’à la prostitution ?

Ce dernier paragraphe suscite deux réflexions : la première concerne ce que certains¹¹ décrivent comme « l’inscription parfaite des néo-réglementaristes dans le modèle libéral du bien commun d’une société

.....
11 Description extraite d’un article de Jean-Michel CHAUMONT, « Prostitution et choix de société, un débat érudé ». www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/Prostitution_et_choix_de_societe.pdf

« ultra-démocratique » dans la mesure où les libres choix des individus y sont particulièrement déterminants. C'est donc pour eux une société individualiste dans le meilleur sens du terme : les personnes sont libres d'y explorer toutes sortes de possibilités et de préférences, notamment en matière de pratiques sexuelles, pratiques que des sociétés traditionnelles interdisaient au nom de valeurs dominantes. Des visions du bien s'imposaient et prétendaient contraindre les comportements individuels dans le corset de normes rigides favorisant souvent de surcroît la domination culturelle de certains groupes ». La question du choix des plus faibles est ici éludée. L'absence de garde-fous profite aux plus forts, Lacordaire formulait cet apparent paradoxe – quoi de plus inattaquable que la liberté? – en disant « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Par ailleurs, dans le système néolibéral, la domination culturelle de certains groupes est présente de manière écrasante.

La seconde réflexion est la suivante : comment peut-on qualifier « d'ultra-démocratique » un système dans lequel le débat du choix collectif est éludé? L'article¹² l'envisage dans ses conclusions : « La maîtrise de la société par elle-même, la possibilité d'influer ensemble sur sa destinée par l'expression de choix collectifs est un incontournable de la démocratie ».

Cette seconde réflexion introduit le mythe du choix.

.....
12 *Ibidem.*

MYTHE DU CHOIX, FÉTICHISME DU CONSENTEMENT

Peut-on consentir à son propre esclavage? John Stuart Mill¹³ affirme qu’on est toujours libre mais pas d’effacer sa propre liberté. On n’est pas libre de détruire le concept de liberté lui-même. Mais la prostitution est-elle un désir d’esclavage? Est-elle une abdication de sa liberté?

Les prostituées dont les témoignages sont relatés dans le livre édité par *Espace P, Paroles de prostituées*¹⁴, affirment ne pas renoncer à leur liberté. Elles revendiquent au contraire le droit de pouvoir « travailler » en sécurité pour des revenus décents, de pouvoir dire « non » à certaines pratiques sexuelles jugées dégradantes, de bénéficier d’un environnement de travail propre et financièrement accessible et de jouir de droits sociaux. Cependant de nombreuses personnes prostituées telles Ulla¹⁵ reconnaissent des années après être sorties de ce « métier » qu’elles n’avaient pas eu de libre choix mais que le reconnaître eut été se nier elles-mêmes. Il lui a fallu ouvrir les yeux et ressentir son aveuglement comme une injustice. « Il n’est pas juste de vendre son corps et de s’apercevoir qu’au bout du compte c’est son âme qu’on vend » raconte Ulla.

Pour d’autres, parler de « liberté » en certaines circonstances socio-économiques notamment relève de domination idéologique: « L’idéo-

.....
13 Philosophe et père du libéralisme. Dans sa vie privée comme dans sa vie publique, il s’acharna à démontrer la nécessité d’accorder aux femmes l’égalité avec les hommes, combat dont l’apogée fut la publication de son livre en 1869 *L’Asservissement des femmes*.

14 Catherine FRANÇOIS & Françoise RAES, *Paroles de prostituées*, Luc Pire, 2002.

15 ULLA, *L’Amour amer*, Garnier Frères, 1980, p. 100. À la tête du mouvement des prostituées en 1975, Ulla se revendiqua libre avant d’avouer quelques années plus tard: comment avez-vous pu me croire?

logie de la priorité à donner à l'épanouissement personnel est caractéristique des groupes sociaux assez privilégiés pour avoir accès à la culture et ne guère se sentir directement menacés d'être acculés au bas de l'échelle sociale. Vouloir étendre cette idéologie à tous les groupes sociaux est une forme subtile de domination idéologique¹⁶».

Sheila Jeffreys¹⁷ nuance le consentement en parlant de dissociation : « Dans les pratiques journalières de l'industrie du sexe, les femmes doivent s'engager dans des actes qui sont sexuellement et physiquement dégradants et sont forcées de s'en dissocier émotionnellement par l'usage de drogues ou d'alcool pour survivre. Le "consentement" prend plutôt la simple forme de la dissociation ». D'autres auteures parlent encore de fantasmes de bourgeoises telles Catherine Deneuve dans *Belle de jour*¹⁸, de relations de domination romanesques.

Quant aux femmes immigrées prostituées, s'il semble pour certaines qu'elles savent ce qu'elles viennent faire, et ne seraient donc pas « victimes » du trafic et des réseaux mafieux, il est cependant fort improbable qu'elles connaissent à l'avance les conditions dans lesquelles elles devront exercer. De même que les ouvriers de la moitié du xx^e siècle venus en Belgique pour travailler dans les mines ne connaissaient pas les véritables conditions sanitaires et de logement – ainsi que le contexte de xénophobie – auxquels ils seraient soumis, elles se retrouvent dans des situations misérables. Les trafiquants leur fournissent un billet d'avion et tous les documents nécessaires (passeport et visa), vrais ou faux papiers, puis les contrôlent dans le pays hôte par le biais

.....
16 Gérard FOUREZ, *Éduquer – Écoles, Éthiques, Sociétés*, De Boeck, 1990, p. 69.

17 Sheila JEFFREYS, Mary SULLIVAN, *Legalising Prostitution is Not the Answer – The Example of Victoria, Australia, Coalition Against Trafficking in Women Australia*, 2001. www.catwa.com

18 Luis BUÑUEL, *Belle de jour*, 1967.

de la dette qu’elles sont tenues de rembourser. Et ceci n’est qu’un des cas de figure.

Dans leur ouvrage, Trine Rogg Korsvik et Ane Stø¹⁹ mettent en garde contre les discours sur le consentement qui sont souvent lacunaires: «On ne trouvera pas ici un ouvrage universitaire visant à présenter une vision impartiale du débat sur la prostitution. Bien au contraire, en donnant la parole aux militantes elles-mêmes et à leurs récits personnels et hautement subjectifs, nous cherchons à documenter les actions féministes menées sur cette question depuis quelques décennies». Cela vaut bien plus, précisent-elles, «que l’indigence de nombreux textes sociologiques qui omettent les rapports sociaux, les rapports de pouvoir, les clients-prostituteurs, qui parlent de choix ou de consentement, de sexualité et de travail, au nom d’une soi-disant vision “impartiale” ou “scientifique”».

La capacité des personnes prostituées de défendre leurs droits humains est sérieusement handicapée par le mythe du choix. Dans un article récent²⁰, un ensemble de collectifs témoignent: «Plusieurs femmes que nous côtoyons au quotidien, fréquentant notre organisme et participant au travail que nous faisons, affirment être hantées par cette question de choix et se voient comme étant responsables de la situation dans laquelle elles se retrouvent. Plusieurs d’entre elles ne sont pas entrées dans la prostitution à cause d’un proxénète bien que plusieurs aient abouti dans le filet de telles personnes à un moment ou à un autre. Cette question de “choix”, qui renvoie aussi à la notion de “consentement” et responsabilise les femmes pour leur situation de vie, fait en sorte que bien souvent elles ne font pas le pas pour al-

.....
19 «Elles ont fait reculer l’industrie du sexe! – Le modèle nordique», *op. cit.*

20 COLLECTIF, «Amnistie internationale invitée à entendre les femmes au cœur de la prostitution», août 2015. <http://sisyphe.org/spip.php?article5137>

ler chercher de l'aide et, lorsqu'elles le font, c'est un acte de courage immense. (...) La grande majorité (des prostituées rencontrées lors de l'enquête) ne soutenait pas la décriminalisation totale d'une industrie qu'elles reconnaissaient, par ailleurs, comme étant un piège dans lequel elles avaient été attirées, généralement par une combinaison de différents facteurs : leur situation de pauvreté, le racisme et le sexisme systémiques ou des promesses d'une vie meilleure, d'un "amour" salvateur, etc. En d'autres mots, leurs paroles déconstruisaient le mythe de la prostitution choisie ».

DROIT À LA PROSTITUTION ET LIBERTÉ SEXUELLE

Quand les féministes revendiquaient dans les années 70 le droit de disposer librement de leur corps, c'était pour se le réapproprier contre l'usage patriarcal qui en était fait, assignation à la maternité ou à la prostitution.

Cependant, les néo-réglementaristes taxent régulièrement les abolitionnistes de puritaines : le droit à la prostitution ressortirait de la liberté sexuelle. Ce faisant, ils détournent de son contexte le message libérateur du féminisme, celui de disposer de son corps librement. Il devient alors le droit de le vendre ou de le louer. Les luttes pour la libération sexuelle ont revendiqué la libération du plaisir, pas l'emprisonnement du sexe et son instrumentalisation au profit d'autrui. Où dispose-t-on moins de son corps que dans la prostitution ? Déplacer la question de la prostitution vers un débat sur la liberté sexuelle, c'est ne voir que le côté masculin de cette liberté.

Gisèle Halimi répond également à cette accusation de puritanisme en soulignant le combat féministe pour le droit au plaisir : « (...) l'accusation de puritanisme portée contre les mouvements féministes abo-

litionnistes de la prostitution est tout simplement grotesque. Oublie-t-on que la lutte pour la contraception et l’avortement, revendication symbolique et unanime de tout le mouvement féministe, s’analyse d’abord comme la dissociation entre la procréation et le plaisir sexuel? Donc un droit au plaisir.²¹ »

DE QUI DÉFEND-ON LES INTÉRÊTS ?

*La Coalition*²², ONG abolitionniste, affirme que l’autre camp défend les intérêts des « maquereaux et des trafiquants ». Ce dernier répond que les abolitionnistes, enfermées dans la tour d’ivoire du féminisme universitaire, sont coupées du vécu quotidien des femmes prostituées.

La reconnaissance du secteur du sexe comme un secteur d’activité économique signifie l’institutionnalisation de l’achat et de la vente des femmes en tant que produits sur le marché, définit les femmes comme sources de services sexuels. L’hypothèse de Marie-Victoire Louis²³, abolitionniste, est que le contrôle des corps est sans doute le principal enjeu politique de toutes les sociétés et sera probablement totalement institutionnalisé un jour ou l’autre. Reconnaître la prostitution comme un travail ne peut qu’augmenter l’expansion actuelle de l’industrie du sexe.

.....
21 Entretien réalisé par Mina KACI « Gisèle Halimi – De quel féminisme parle-t-on? », juin 2003. www.humanite.fr/journal/2003-06-25/2003-06-25-374531

22 *La Coalition Contre le Trafic des Femmes* est une organisation féministe non-gouvernementale (ONG), qui cherche à promouvoir les droits humains des femmes. Au niveau international, elle combat en particulier la prostitution, le trafic des femmes et l’exploitation sexuelle sous toutes ses formes.
www.catwinternational.org/catwfr.shtml

23 Sociologue chercheuse au CNRS.

La logique capitaliste veut que le marché du sexe s'étende pour accroître les profits. On sait que la levée du tabou de l'illégalité lève tout scrupule aux hommes et provoque une augmentation croissante de la demande de services sexuels. C'est pourtant ce que le Conseil international d'*Amnesty* vient de faire. En tranchant maladroitement entre l'exploitation et le consentement, *Amnesty* tient un discours typiquement libéral qui fait en réalité l'impasse sur toute analyse sociale, politique ou économique qui influence pourtant grandement le « consentement » ou le « choix ».

En isolant les variables les plus idéalisées de la prostitution (choix, consentement, liberté d'exercer un « métier ») pour en normaliser son existence, cette organisation manque à son objectif de défense des droits humains.²⁴

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?²⁵

En Europe, le fer de lance de la promotion de la législation de la prostitution est la Hollande. C'est à Pékin, en 1995, lors de la *Conférence internationale des femmes* que le gouvernement hollandais s'est explicitement prononcé pour que l'on cesse de considérer que la prostitution est « en soi » une violence contre les femmes.

.....

24 Ce point de vue est développé dans l'excellent article d'Alexandra PELLETIER « Amnistie internationale et la normalisation des violences sexuelles », 2015. http://quebec.huffingtonpost.ca/alexandra-pelletier/prostitution-travail-du-sexe-amnistie-internationale-decriminalisation_b_8003754.html

25 Paragraphe inspiré de l'article de Marie-Victoire LOUIS, « Le Code de la honte », www.marievictoirelouis.net/document.php?id=500&themeid=

Pour qu’on distingue la prostitution «forcée» de la prostitution «librement choisie» et que l’on parle désormais de «travailleurs-ses du sexe» plutôt que de prostitué-e-s afin qu’ils-elles puissent jouir des avantages liés à un contrat de travail, sécurité sociale, etc.

Le 15 avril 1997, les ministres des 15 pays européens ont signé un «code européen de conduite pour prévenir et combattre le trafic des femmes aux fins d’exploitation sexuelle». Il a fallu une évolution des concepts dans les textes officiels pour en arriver au «système hollandais» de légalisation.

La convention abolitionniste de 1949 signée par 66 pays, dont 8 pays européens²⁶ était un obstacle pour toute politique visant à reconnaître la légitimité du commerce du corps humain. Et ce, parce qu’elle analyse la prostitution comme un système d’exploitation qu’il faut combattre et considère «la traite des êtres humains» comme une conséquence inéluctable de la prostitution. Il a donc fallu faire disparaître progressivement toute référence à cette convention.

Il a fallu aussi progressivement supprimer toute référence à la prostitution en elle-même pour lui substituer une politique centrée sur la seule dénonciation individuelle de ses conséquences jugées les plus inacceptables. Pour ce faire, le concept de «prostitution forcée» a été entériné par tous les gouvernements lors de la conférence onusienne sur les femmes de Pékin en 1995. Et, dès lors, en reconnaissant implicitement le principe de «prostitution libre», le traitement individuel de celle-ci est devenu possible, ouvrant la voie à la libération de la gestion de la prostitution. Quelques années de *lobbying* ont alors suffi pour passer de l’affirmation d’une volonté de lutter contre l’exploitation de la prostitution à une politique centrée désormais uniquement

.....
26 Belgique, Finlande, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal.

sur certaines de ses manifestations considérées comme les plus abusives, telles que contraintes, « traite des êtres humains » et violences. Et, enfin, s'incarner dans le seul trafic des femmes. C'est la technique utilisée par tous les systèmes de domination, consistant à justifier un système par la lutte contre ses « abus ». Affirmer vouloir combattre les formes de la prostitution définies comme les plus « inacceptables » par l'État c'est reconnaître et accepter le système qui les génère.

CONCLUSIONS

Comme toute problématique éthique, la question de trancher s'il faut combattre le système prostitutionnel ou le réglementer dépend éminemment du bagage intellectuel que l'on a reçu et des valeurs que l'on veut défendre. La question interpelle toutes les femmes car le système prostitutionnel les met toutes un jour ou l'autre en position d'être « prostituables ».

Lorsque l'on pense un thème tel que celui de la prostitution au moyen du concept de patriarcat (système de domination masculine), on peut avoir rapidement l'impression d'être enfermée dans une logique qui interdirait de voir certaines données ou réalités. Je me réfère ici aux affirmations d'une partie des prostituées et des personnes qui les soutiennent revendiquant le choix légitime de vendre ses services sexuels en toute conscience.

Mais réfléchir au système prostitutionnel hors de ce cadre (le patriarcat) qui me permet de tenir compte de la majorité de ses composantes, me donne le sentiment de minimiser les énormes souffrances des femmes que j'ai rencontrées, ex-prostituées²⁷ ou femmes auto-

.....
 27 Rosen Hicher, survivante de la prostitution (vidéo de quelques minutes) :

nommées « survivantes » de la prostitution, de nier les rapports de force multiformes qui s’établissent entre les clients et les prostituées. Pour une minorité revendiquant une position, peut-on encourager, de facto, une pratique qui laisse des millions de femmes en danger ?

L’analyse féministe de la subordination, notamment économique, des femmes aux hommes permet de sortir d’une prédestination, d’une naturalisation de la situation et d’affirmer que cette subordination peut être vaincue par des choix politiques.

Nicole VAN ENIS, *novembre 2015*

.....
www.dailymotion.com/video/x153frw_rosen-hicher-survivante-de-la-prostitution-avec-les-jeunes-pour-l-abolition-du-systeme-prostituteur_news

POUR ALLER PLUS LOIN

- Réfléchir à la *notion de liberté* dans un système où l'individu est constamment encouragé à consommer et dont les besoins sont manipulés dans ce but, la sexualité y compris.
- Réfléchir à la *notion de choix*. Les discours romantiques sur le commerce du sexe gommant les aspects ravageurs de la pratique n'ont pas disparu, image de la prostituée véhiculée par une certaine littérature romantique, filmographie, l'homme sauveur de la prostituée.

Les comparer aux constats sur le terrain : problèmes de santé supérieurs à la moyenne, taux de mortalité précoce, taux de suicide plus élevé que la moyenne, perte d'estime de soi, dévalorisation et mépris qui restent le lot des femmes qui ont « choisi » de se prostituer.

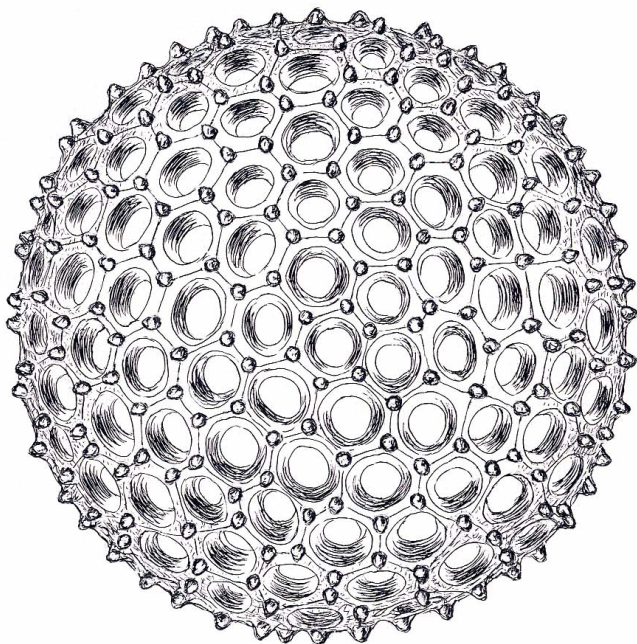
- Qu'est-ce qu'une relation égalitaire ?

Autres analyses disponibles sur notre site :**2015**

- Dévoiler la vertu des femmes – Ou comment mettre sur la place publique les gestes qui en sont exclus.
- Permaculture et maraîchage biologique – Un choix économiquement intéressant ?
- La Permaculture, le nouveau graal agricole ? – Ou la permaculture peut-elle nourrir l’humanité ?
- Sous les jupes de l’école.
- Penser en milieu consensuel (à quoi consentons-nous ?).
- Coopératives et démocratie – Un état des lieux de la question pour encourager la vitalité démocratique des coopératives.
- Entreprises démocratiques et changement social – Quelles perspectives ?

2014

- Le Capitalisme numérique – En route vers un e-avenir radieux ? [ÉTUDE]
- Les *Compagnons de la terre* – Réinventer l’agriculture en Wallonie.
- Le Nucléaire pour l’après-pétrole ?
- *C’est dans votre intérêt!* – Crédits, intérêts et concentration des richesses.
- Le Chemin vers une société solidaire sera multiforme.
- *Et toi, tu as des enfants?*
- Avoir un enfant ou interrompre sa grossesse, deux choix responsables.
- Faut-il moraliser l’économie sociale ?
- Sortir de la double servitude d’un métier et d’une protection masculine – Pour une réflexion féministe sur le revenu de base.
- *Alors, ça vient?* – Pourquoi la transition se fait attendre.
- *Sainte-Croissance, priez pour nous !*
- L’Accord sur le commerce des services.
- Accords multilatéraux de libre-échange.
-



Lieu d'émancipation collective et de création d'alternatives, *Barricade* expérimente dans les domaines culturels, sociaux et économiques depuis 1996.

Barricade est engagée dans différents mouvements sociaux et citoyens ainsi que dans le développement de projets économiques alternatifs dont la visée commune est de promouvoir l'égalité et la justice sociale.

Depuis 2010, nos publications s'inscrivent dans ce contexte et sont le fruit d'une démarche de *recherche-action*, d'une implication de terrain dans la transformation de la société. *Barricade* est également un espace public de débat permettant la rencontre des paroles citoyennes, militantes, syndicales, associatives, académiques & politiques. Enfin *Barricade* constitue un lieu d'accueil pour de nombreux collectifs et associations, et tout simplement un lieu d'échanges et de convivialité. C'est tout ça *Barricade*. *Toutes les analyses sur* : www.barricade.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec
le soutien de la



Wallonie